

# DECISIONS ADMINISTRATIVES

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 07 avril 2022

Les décisions rattachées à la séance de ce Conseil Municipal et prises dans le cadre de la délibération du Conseil Municipal 3 juillet 2020 sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
1	18 janvier 2022	Décision VDM-22-5364-VDM sollicite une subvention de 1 846 478,50 € au titre du Plan de Relance React EU du Programme Régional Opérationnel FEDER et une subvention régionale de 200 000 € au titre "Fonds régional de soutien action coeur de ville et contrat ville" pour le projet de déploiement de générateurs photovoltaïques en autoconsommation au Centre Aquatique des Atlantides.	Subventions
2	27 janvier 2022	A compter de Janvier 2022, la Ville du Mans met à disposition de l'association Amitiés Loisirs Animations la salle n°2 de la maison de quartier Barbara à raison d'une heure d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
3	27 janvier 2022	A compter de 10 Janvier 2022, la Ville du Mans met à disposition de l'association Quartier de La Madeleine la salle n°1 + la salle de réunion de la maison de quartier Juliette Greco à raison d'1 heure d'utilisation hebdomadaire.	Vie des quartiers
4	27 janvier 2022	A compter de 10 Janvier 2022, la Ville du Mans met à disposition de l'association Sportive Madeleine Basket la salle n°2 + le local de stockage de la maison de quartier Juliette Greco à raison de 7 heures d'utilisation hebdomadaire et au tarif d'un local de stockage à l'année payable annuellement à terme échu.	Vie des quartiers
5	03 février 2022	La Ville du Mans met à disposition du CIDFF et de l'association Solidarité Femmes 72 un immeuble 52 rue du Puits de la Chaîne, à compter du 5 janvier 2022 à titre précaire et révoquant pour 12 ans. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.	Urbanisme - Qualité Architecturale
6	10 février 2022	Déclaration sans suite	Juridique / Commande publique
7	10 février 2022	Résiliation de l'accord-cadre n°11061 motif d'intérêt général	Juridique / Commande publique
8	21 février 2022	Avenant à la convention du 10 août 2020 établie entre la Ville du Mans et la CCI du Mans et de la Sarthe concernant la location d'un bâtiment situé au Mans , 1 avenue Olivier Heuzé, pour intégrer le remboursement des frais d'entretien des espaces extérieurs	Urbanisme - Qualité Architecturale
9	24 février 2022	Demande de subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire pour l'organisation de l'exposition "Au pied du mur, l'enceinte romaine du Mans" du 14 mai 2022 au 8 janvier 2023 au musée Jean-Claude Boulard- Carré Plantagenêt	Musées
10	24 février 2022	Demande de subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire pour le recrutement d'une chargée de mission sur un poste d'inventaire, informatisation et récolement dans les musées du Mans	Musées
11	25 février 2022	Décision sur des réductions de tarifs pour les usagers du CRD	Conservatoire à Rayonnement Départemental

N°	DEPOT EN PREFECTURE LE	OBJET	SERVICE
12	10 mars 2022	Modification de la Convention d'Occupation du Domaine Public du 28 juin 2017 relative à l'exploitation par la SARL Quitray du Restaurant des Quinconces "L'Avant Première" afin de tenir compte de la situation sanitaire liée au Covid 19 : -- exonération totale de la redevance du 1er semestre (période de fermeture) -- exonération partielle de la redevance du 2è semestre (accompagnement de la reprise d'activité dans des conditions incertaines)	Direction Financière et Juridique
13	14 mars 2022	Décision - VDM-22-5624-VDM sollicite une subvention départementale de 99 800 € pour la rénovation du terrain synthétique Stade Roger Deléon (Garnier Pagès).	Subventions
14	14 mars 2022	La Ville du Mans met à la disposition des compagnies "A 3 Branches"," Perenne compagnie","Pazapa", "Fièrè Allure" et "Théâtre de l'Ephémère" le logement n° 201, situé 35 rue de Degré au Mans, à titre précaire et révocable à compter du 31 décembre 2021, pour une durée d'un an, reconductible tacitement dans une durée maximum de 12 ans. Cette mise à disposition consentie à titre gracieux avec participation aux charges locatives (chauffage, entretien des parties communes), un forfait de 812 € par an.	Urbanisme - Qualité Architecturale
15	14 mars 2022	Ville du Mans met à disposition d'ORANGE un emplacement de 6 m <sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section CS n° 25 sis 97 Grande Rue au Mans. Cette mise à disposition est accordée à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2032 et consentie moyennant le versement d'une redevance annuelle de 11 000 € net.	Urbanisme - Qualité Architecturale
16	14 mars 2022	La Ville du Mans met à la disposition de l'ESAD TALM des locaux d'une superficie de 178 m <sup>2</sup> situés 31 rue du Docteur Ernest Mordret au Mans, accordée à titre précaire et révocable à compter du 17 janvier 2022, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement jusqu'à une durée de 12 ans maximum soit jusqu'au 17/01/2034, consentie à titre gracieux (la valeur locative annuelle des locaux a été fixée par l'Assemblée du 9 décembre 2021 à 65 € / m <sup>2</sup> , soit 11 570 €).	Urbanisme - Qualité Architecturale
17	16 mars 2022	Résiliation	Juridique / Commande publique